



Informations relatives au développement durable pour abrdn SICAV I - Asia Pacific Sustainable Equity Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives au développement durable disponibles sur notre site web à propos de ce produit financier. Il est préparé en relation avec l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur la finance durable. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2023-06-05

Identifiant d'entité juridique 549300VQNI2BMVUKCH84

Résumé	<p>Le Fonds est soumis à l'article 8 du Règlement de l'Union européenne (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et, par conséquent, il promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.</p> <p>En accord avec les critères du SFDR pour les investissements durables (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudice significatif de l'investissement et bonne gouvernance par la société bénéficiaire de l'investissement), abrdn a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions-réponses ci-dessous. Le Fonds prévoit un minimum de 20 % d'investissements durables</p> <p>Le Fonds ne s'est pas fixé de proportion minimale d'investissements durables dans des activités économiques alignées sur la taxonomie, y compris des activités liées à l'énergie nucléaire ou aux gaz fossiles alignées sur la Taxonomie.</p> <p>Le Fonds vise à combiner croissance et revenu en investissant dans des entreprises de pays d'Asie-Pacifique (hors Japon), qui adhèrent à l'approche d'investissement « Asia Pacific Sustainable Equity Investment Approach » d'abrdn. Le Fonds vise à surperformer l'indice MSCI AC Asia Pacific ex Japan (USD) avant frais.</p> <p>Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des actions et autres droits de participation de sociétés cotées, constituées ou domiciliées dans les pays de la région Asie-Pacifique (hors Japon), ou y ayant des activités et/ou une exposition importantes. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des actions et autres droits de participation de Chine continentale, bien que seuls 20 % au maximum de son actif net puissent être investis directement par le biais du régime QFI disponible, des programmes Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ou par tout autre moyen disponible. L'investissement dans l'ensemble des actions et autres droits de participation adhèrera à l'approche « Asia Pacific Sustainable Equity Investment Approach » d'abrdn.</p> <p>Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but de vérifier le respect de ces caractéristiques. Il sert de référence de comparaison pour la performance et les engagements contraignants du Fonds.</p> <p>Le Fonds contient des sociétés de qualité qui ont été identifiées par notre processus de recherche bottom-up sur les actions, qui prend en compte la durabilité de l'activité dans son sens le plus large et les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la société. Il existe trois principes fondamentaux qui sous-tendent notre approche de l'investissement durable et le temps que nous consacrons à l'analyse ESG dans le cadre de notre processus global de recherche sur les actions : :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un engagement éclairé et constructif contribue à la création de meilleures entreprises, ce qui accroît la valeur des investissements de nos clients.• Les facteurs ESG sont financièrement importants et ont un impact sur les performances de l'entreprise.• La compréhension des risques et des opportunités ESG, parallèlement à d'autres paramètres financiers, nous permet de prendre de meilleures décisions d'investissement. <p>Dans le cadre de notre processus d'investissement en actions, pour toutes les entreprises couvertes, nous analysons les fondamentaux des activités de toutes les sociétés couvertes afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela concerne la durabilité de son modèle d'affaires, l'attractivité de son secteur, ses résultats financiers et la pérennité de son avantage concurrentiel. Nous prenons également en considération la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ayant un impact sur l'entreprise et évaluons la manière dont ils sont gérés. Nous attribuons un score exclusif pour valoriser les attributs de qualité de chaque entreprise, l'un d'entre eux étant la note de qualité ESG. Ainsi, les gestionnaires de portefeuille peuvent exclure les sociétés présentant des risques ESG importants et orienter positivement le portefeuille vers les opportunités ESG, et construire des portefeuilles bien diversifiés et ajustés au risque.</p> <p>En complément, nous adoptons une approche active en matière de gestion et d'engagement.</p>
---------------	--



	<p>En complément de notre recherche bottom-up, les gestionnaires de portefeuille ont également recours à l'ESG House Score d'abrdn, qui est principalement une évaluation quantitative, pour identifier et exclure les sociétés exposées aux risques ESG les plus élevés.</p> <p>Le Fonds applique les éléments contraignants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• un objectif d'intensité de carbone inférieure à celle de l'indice de référence, et• un objectif de notation ESG supérieure ou égale à celle de l'indice de référence. <p>Des exclusions binaires sont appliquées à certains domaines d'investissement évoqués par le Pacte mondial des Nations unies et Norges Bank Investment Management (NBIM), ainsi qu'aux sociétés impliquées dans des activités de fabrication d'armes et de tabac, de jeux d'argent, de charbon thermique, et de production de pétrole, de gaz et d'électricité. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.</p> <p>La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche d'investissement du Fonds sur www.abrdn.com, dans notre Fund Centre.</p> <p>La sélection ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent que les caractéristiques environnementales ou sociales des participations sont respectées et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdn prend en compte les principales incidences négatives (PAI) dans le cadre de notre processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions et réponses ci-dessous.</p> <p>Le suivi des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est effectué sur dossier par les gestionnaires de Fonds, par un contrôle systématique et de manière indépendante par les équipes de gouvernance ESG d'abrdn.</p> <p>abrdn a sélectionné plusieurs sources de données internes et externes servant l'objectif visé d'atteindre des caractéristiques environnementales et sociales. Dans le cadre du processus d'intégration ou de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence.</p> <p>Pour plus de détails sur les politiques de gestion et d'engagement, veuillez consulter le rapport de gestion d'abrdn publié sur www.abrdn.com sous Investissement durable, sous la section Gouvernance et propriété active.</p>
Sans objectif d'investissement durable	<p>Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Bien que le Fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, il investira 20 % dans des investissements durables.</p> <p>Le Fonds applique les instruments de mesure suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• des critères d'évaluation ESG,• des critères de sélection ESG,• un objectif d'intensité de carbone inférieure à celle de l'indice de référence,• un objectif de notation ESG supérieure ou égale à celle de l'indice de référence, et• la promotion de bonnes pratiques en matière de gouvernance, y compris sur les facteurs sociaux. <p>En complément, nous adoptons une approche active en matière de gestion et d'engagement.</p> <p>Le Fonds vise également à exclure au moins 20 % de son univers d'investissement de référence, par le biais d'une combinaison d'outils de notation internes exclusifs et de critères négatifs permettant d'éviter d'investir dans certains secteurs et activités.</p> <p>Comme exigé par le Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable.</p> <p>abrdn a créé un processus en 3 étapes pour s'assurer que le critère DNSH est bien pris en compte :</p> <p>i. Des exclusions sectorielles</p> <p>abrdn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus de la catégorie des investissements durables en raison des préjudices importants qu'ils causent. Parmi ces secteurs figurent notamment : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières, ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.</p> <p>ii. Le test binaire « DNSH »</p> <p>Le test portant sur le principe consistant à ne pas causer de préjudice important est un test binaire de conformité/non-conformité qui indique si l'entreprise satisfait les critères de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR.</p> <p>Selon la méthodologie d'abrdn, pour réussir le test, une entreprise doit n'avoir aucun lien avec des armes controversées, tirer moins de 1 % de son chiffre d'affaires du charbon thermique et moins de 5 % d'activités liées au tabac, ne pas être productrice de tabac et ne faire l'objet d'aucune controverse ESG sévère ou très sévère (« rouge »). Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée sur les PIN précisées dans les tableaux 1, 2 et 3 du Règlement délégué SFDR et repose sur des sources de données externes et des informations internes abrdn.</p>



	<p>iii. Les signaux de matérialité « DNSH »</p> <p>À l'aide d'un certain nombre de filtres et de signaux supplémentaires, nous examinons les autres indicateurs de PIN définis par le règlement délégué SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les éventuels problèmes à venir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme ayant une incidence négative importante. Par conséquent, une société dont les signaux de matérialité « DNSH » sont actifs peut tout de même être considérée comme un investissement durable. L'objectif d'abrnd est d'améliorer ses activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et d'obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtrages basés sur les normes et des filtres de controverse pour exclure les sociétés susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>
<p>Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</p>	<p>Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds applique des critères d'évaluation et de filtrage ESG et promeut de bonnes pratiques en matière de gouvernance, y compris sur les questions sociales.</p> <p>Nous utilisons notre cadre de recherche exclusif pour identifier les entreprises qui, selon nous, sont des « leaders » ou des « improvers » en matière de durabilité. Les « leaders » en matière de durabilité sont considérés comme les entreprises les mieux placées du point de vue des facteurs ESG, ou proposant des produits et services qui répondent aux enjeux environnementaux et sociétaux mondiaux, tandis que les entreprises dites « improvers » affichent généralement une gouvernance, des pratiques de gestion des facteurs ESG et une transparence de niveau moyen, et présentent un potentiel d'amélioration. Dans le cadre de notre processus d'investissement en actions, nous analysons les fondamentaux des activités de toutes les sociétés couvertes pour nous assurer de bien connaître le contexte de nos investissements. Cette analyse de chaque entreprise inclut la pérennité de son modèle d'entreprise, l'attractivité de son secteur, la solidité de ses finances et la durabilité de son modèle économique. Nous examinons également la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui ont un impact sur l'entreprise, ainsi que la manière dont ils sont gérés. Nous attribuons à chaque société un score interne qui articule ses attributs de qualité, notamment sa note de qualité ESG. Ainsi, les gestionnaires de portefeuille peuvent exclure les sociétés présentant des risques ESG importants et orienter positivement le portefeuille vers les opportunités ESG, et construire des portefeuilles bien diversifiés et ajustés au risque.</p> <p>Par ailleurs, notre ESG House Score exclusif, développé par notre équipe d'investissement ESG centrale en collaboration avec l'équipe Quantitative Investments, est utilisé pour identifier les sociétés présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé au sein d'un cadre interne exclusif nourri de diverses données, et dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. De cette manière, nous pouvons voir le positionnement des entreprises dans un contexte mondial.</p> <p>L'ESG House Score d'abrnd a été conçu de manière à pouvoir être subdivisé par thèmes et par catégories. Le score ESG se compose de deux scores : le score opérationnel et le score de gouvernance. Cela permet d'avoir un aperçu rapide du positionnement relatif d'une entreprise sur sa gestion des questions ESG à un niveau granulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le score de gouvernance évalue la structure de gouvernance de l'entreprise ainsi que la qualité et le comportement de la direction de l'entreprise et du management exécutif. • Le score opérationnel évalue la capacité de l'équipe dirigeante de l'entreprise à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux dans ses activités. <p>En complément, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.</p> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Il sert de référence de comparaison pour la performance et les engagements contraignants du Fonds.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le Fonds contient des sociétés de haute qualité identifiées par notre processus de recherche bottom-up sur les actions, qui prend en compte la durabilité de l'activité dans son sens le plus large et les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la société.</p> <p>Notre approche de l'investissement durable repose sur trois principes fondamentaux, qui justifient le temps que nous consacrons à l'analyse ESG dans le cadre de notre processus global de recherche sur les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un engagement éclairé et constructif contribue à l'amélioration des entreprises, et, partant, de la valeur des investissements de nos clients. • Les facteurs ESG sont financièrement importants et ont un impact sur la performance de l'entreprise. • La compréhension des risques et des opportunités ESG, ajoutée à d'autres indicateurs financiers, nous permet de prendre de meilleures décisions d'investissement. <p>Dans le cadre de notre processus d'investissement en actions, nous analysons les fondamentaux des activités de toutes les sociétés couvertes pour nous assurer de bien connaître le contexte de nos investissements. Cette analyse de chaque entreprise inclut la pérennité de son modèle d'entreprise, l'attractivité de son secteur, la solidité de ses finances et la durabilité de son modèle économique. Nous examinons également la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques</p>



environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui ont un impact sur l'entreprise, ainsi que la manière dont ils sont gérés. Nous attribuons à chaque société un score interne qui articule ses attributs de qualité, notamment sa note de qualité ESG. Ainsi, les gestionnaires de portefeuille peuvent exclure les sociétés présentant des risques ESG importants et orienter positivement le portefeuille vers les opportunités ESG, et construire des portefeuilles bien diversifiés et ajustés au risque.

Notre ESG House Score exclusif, développé par notre équipe d'investissement ESG centrale en collaboration avec l'équipe Quantitative Investments, est utilisé pour identifier les sociétés présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé au sein d'un cadre interne exclusif nourri de diverses données, et dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. De cette manière, nous pouvons voir le positionnement des entreprises dans un contexte mondial.

L'ESG House Score d'abrnd a été conçu de manière à pouvoir être subdivisé par thèmes et par catégories. Le score ESG se compose de deux scores : le score opérationnel et le score de gouvernance. Cela permet de visualiser rapidement et de manière très détaillée le positionnement relatif d'une entreprise sur sa gestion des questions ESG.

- Le score de gouvernance évalue la structure de gouvernance de l'entreprise, ainsi que la qualité et le comportement de son conseil d'administration et de sa direction exécutive.
- Le score opérationnel évalue la capacité de l'équipe de direction de l'entreprise à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux dans ses activités.

En complément, nous adoptons une approche active en matière de gestion et d'engagement.

En complément de notre recherche bottom-up, les gestionnaires de portefeuille ont également recours à l'ESG House Score d'abrnd, qui est principalement une évaluation quantitative, pour identifier et exclure les sociétés exposées aux risques ESG les plus élevés. Enfin, des exclusions binaires sont appliquées à certains domaines d'investissement évoqués par le Pacte mondial des Nations unies et Norges Bank Investment Management (NBIM), ainsi qu'aux sociétés impliquées dans des activités de fabrication d'armes et de tabac, de jeux d'argent, de charbon thermique, et de production de pétrole, de gaz et d'électricité.

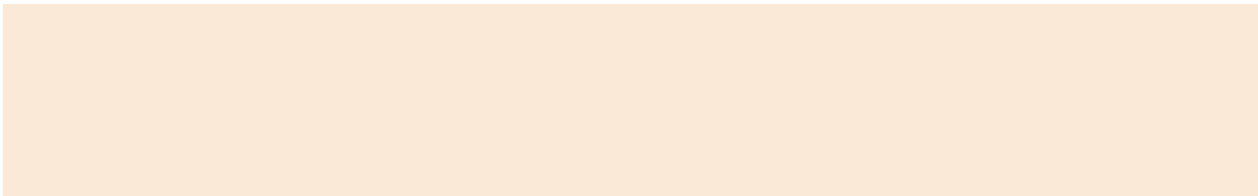
Pour ce Fonds, la société bénéficiaire des investissements doit suivre de bonnes pratiques de gouvernance, notamment concernant des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Le respect de ces pratiques est déterminé par le suivi de certains indicateurs PIN, par exemple la corruption, la conformité fiscale et la diversité. En outre, abrnd utilise ses scores ESG exclusifs dans le cadre de son processus d'investissement pour filtrer et exclure les investissements aux scores de gouvernance faibles. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance et de gestion de l'entreprise (notamment les politiques de rémunération du personnel), ainsi que la qualité et le comportement de son conseil d'administration et de sa direction exécutive. Un score faible est généralement attribué en cas de doutes concernant des controverses financières importantes, de problèmes de conformité fiscale ou de gouvernance, ou de mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

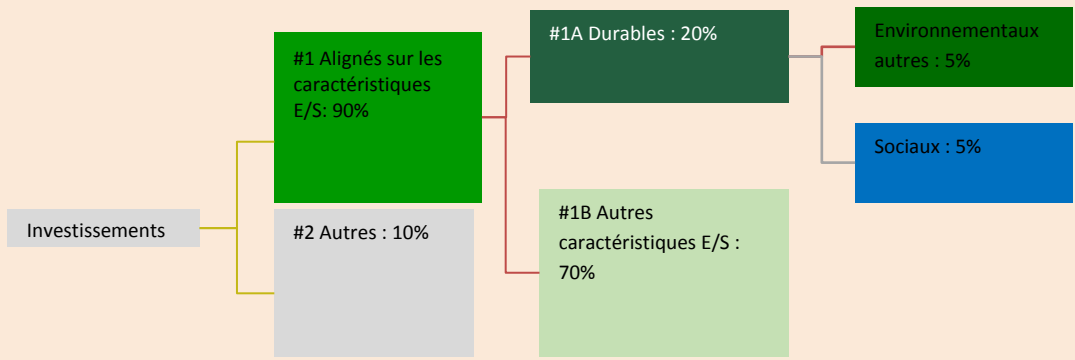
En outre, les investissements doivent être conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement.

Proportion d'investissements

Au moins 90 % des actifs du Fonds sont alignés aux caractéristiques E/S. Les protections environnementales et sociales sont obtenues en appliquant certaines PAI, le cas échéant, à ces actifs sous-jacents. Le Fonds s'engage à ce qu'au moins 20 % de ces actifs soient des investissements durables.

Le Fonds investit un maximum de 10 % de ses actifs dans la catégorie « Autres », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les produits dérivés.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Première ligne

Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement.

Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre et la compréhension de l'environnement réglementaire.

Deuxième ligne

Risques liés à l'investissement

Le département des risques liés à l'investissement d'abrdrn effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le statut RAG (red, amber, green, ou rouge, orange, vert) des fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés sont communiqués aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques liés à l'investissement procède également à une révision annuelle des profils de risque des fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance prospective potentielle.

Conformité

La fonction Conformité d'abrdrn examine une série de documents juridiques et réglementaires des fonds pour s'assurer de leur conformité aux réglementations. La fonction Conformité examine également les communications marketing, y compris les documents spécifiques et non spécifiques aux fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG sont clairs, équitables et non trompeurs. La fonction Conformité EMEA d'abrdrn joue un rôle clé dans le contrôle des limites d'investissement liées à l'ESG et du respect des engagements contraignants des fonds qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'article 8 du SFDR) et des fonds qui poursuivent des objectifs d'investissement durable (conformément à l'article 9 du SFDR). Par le biais du groupe de travail sur la réglementation et les normes ESG, la fonction de conformité communique l'ensemble des développements et nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes de première ligne concernées afin de s'assurer que ces éléments sont dûment pris en compte et intégrés dans l'approche d'investissement d'abrdrn, et qu'ils sont reflétés comme il se doit dans nos publications. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdrn opère sont représentées.

Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi met en œuvre un programme fondé sur le risque pour fournir à la direction générale l'assurance de l'efficacité des contrôles visant à garantir la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est communiqué aux conseils des entités concernées et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion consacrée aux contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance incluent des examens thématiques du risque ou des thèmes réglementaires ainsi que des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients.

Troisième ligne La fonction d'audit interne d'abrdrn effectue des audits internes, notamment sur la mise en œuvre des règles en matière de durabilité, dans le cadre de son programme d'audit interne.

Méthodes

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds applique des critères d'évaluation et de filtrage ESG et promeut de bonnes pratiques en matière de gouvernance, y compris sur les questions sociales.



Nous utilisons notre cadre de recherche exclusif pour identifier les entreprises qui, selon nous, sont des « leaders » ou des « improvers » en matière de durabilité. Les « leaders » en matière de durabilité sont considérés comme les entreprises les mieux placées du point de vue des facteurs ESG, ou proposant des produits et services qui répondent aux enjeux environnementaux et sociétaux mondiaux, tandis que les entreprises dites « improvers » affichent généralement une gouvernance, des pratiques de gestion des facteurs ESG et une transparence de niveau moyen, et présentent un potentiel d'amélioration. Dans le cadre de notre processus d'investissement en actions, nous analysons les fondamentaux des activités de toutes les sociétés couvertes pour nous assurer de bien connaître le contexte de nos investissements. Cette analyse de chaque entreprise inclut la pérennité de son modèle d'entreprise, l'attractivité de son secteur, la solidité de ses finances et la durabilité de son modèle économique. Nous examinons également la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui ont un impact sur l'entreprise, ainsi que la manière dont ils sont gérés. Nous attribuons à chaque société un score interne qui articule ses attributs de qualité, notamment sa note de qualité ESG. Ainsi, les gestionnaires de portefeuille peuvent exclure les sociétés présentant des risques ESG importants et orienter positivement le portefeuille vers les opportunités ESG, et construire des portefeuilles bien diversifiés et ajustés au risque.

Par ailleurs, notre ESG House Score exclusif, développé par notre équipe d'investissement ESG centrale en collaboration avec l'équipe Quantitative Investments, est utilisé pour identifier les sociétés présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé au sein d'un cadre interne exclusif nourri de diverses données, et dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. De cette manière, nous pouvons voir le positionnement des entreprises dans un contexte mondial.

L'ESG House Score d'abrdn a été conçu de manière à pouvoir être subdivisé par thèmes et par catégories. Le score ESG se compose de deux scores : le score opérationnel et le score de gouvernance. Cela permet d'avoir un aperçu rapide du positionnement relatif d'une entreprise sur sa gestion des questions ESG à un niveau granulaire.

- Le score de gouvernance évalue la structure de gouvernance de l'entreprise ainsi que la qualité et le comportement de la direction de l'entreprise et du management exécutif.
- Le score opérationnel évalue la capacité de l'équipe dirigeante de l'entreprise à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux dans ses activités.

En complément, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.

Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Il sert de référence de comparaison pour la performance et les engagements contraignants du Fonds.

ce Fonds tient compte des principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité.

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives mesurent les effets négatifs sur le plan environnemental et social. abrdn tient compte des PIN dans le cadre du processus d'investissement du Fonds, notamment pour déterminer la pertinence de l'investissement. Nous les utilisons également comme outil d'engagement, par exemple pour la mise en place d'une politique jusqu'alors inexistante alors qu'elle pourrait être bénéfique, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, pour accompagner la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme. abrdn évalue les PIN en utilisant, entre autres, les indicateurs de PIN mentionnés dans le Règlement délégué SFDR ; toutefois, en fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, tous les indicateurs de PIN en vertu du Règlement SFDR peuvent ne pas être pris en compte. Lorsque les Fonds prennent en compte les PIN, les informations relatives à cette prise en compte figureront dans les rapports annuels.

Sources et traitement des données

Sources de données

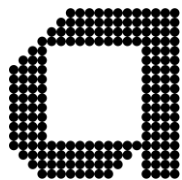
Nous avons sélectionné plusieurs sources de données servant à les caractéristiques environnementales et sociales. abrdn associe les approches suivantes :

1. une combinaison de données disponibles publiquement pour identifier les entreprises susceptibles de ne pas remplir nos critères de sélection, nos exigences DNSH ou nos évaluations PIN. En outre, nous utilisons des données externes pour identifier les obligations vertes et/ou sociales, ainsi que pour calculer les revenus environnementaux ou sociaux à l'aide de données publiées ou d'estimations ; et
2. en utilisant nos propres connaissances, nous superposons la méthodologie quantitative avec un certain nombre de sources de données internes, y compris des cadres de notation ESG exclusifs, des scores ESG exclusifs centraux, des estimations sectorielles de contribution économique ou des données publiées par le biais de nos propres activités d'engagement ou de recherche primaire.

Les normes techniques réglementaires de l'UE invitent les acteurs du marché financier à se procurer des données sur la durabilité de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et d'engagements directs avec les entreprises. Les sources suivantes sont utilisées par abrdn et nos fournisseurs de données tiers pour collecter les données relatives aux entreprises :



	<ul style="list-style-type: none"> • Communication directe de l'entreprise : rapports sur le développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires, sites web des entreprises et contacts directs avec les représentants des entreprises. • Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations industrielles et commerciales, et fournisseurs de données financières. • Communication directe avec les entreprises comme décrit ci-dessus dans Communication avec les entreprises. Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons choisir d'utiliser des estimations. <p>Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles. Nos fournisseurs tiers utilisent un large éventail d'informations provenant de divers outils et sources, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites Internet des entreprises • Rapports annuels des entreprises et dépôts réglementaires • Agences financières publiques et publications • Fournisseurs de données financières • Médias et journaux • Rapports et sites Internet des organisations non gouvernementales (ONG) <p>Processus d'assurance qualité des données</p> <p>Sources de données tierces</p> <p>Nous veillons à ce que nos sources de données tierces suivent un processus d'assurance qualité rigoureux. L'exactitude des données et les profils d'entreprises font l'objet d'un examen par des pairs avant leur inclusion finale dans les ensembles de données. En outre, nos fournisseurs de données tiers disposent d'une méthode d'escalade pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie pertinente.</p> <p>Dans le cadre de notre processus d'intégration ou d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Le cadre de gouvernance des données et les modèles d'exploitation de la gestion des données de notre entreprise comprennent l'application de mesures qui permettent de profiler les données, de saisir l'historique complet et d'appliquer des règles de qualité pour contrôler les données essentielles à nos processus d'investissement. Ces services sont en outre complétés par l'existence de propriétaires et de gestionnaires de données dans l'ensemble de l'entreprise.</p> <p>Pour chaque source de données externe, nous conservons des enregistrements de la proportion de données estimées (c'est-à-dire non disponibles dans les rapports de l'entreprise) et nous cherchons à minimiser cela avec des données publiées dans la mesure du possible.</p> <p>Processus d'évaluation qualitative</p> <p>Dans tous les cas où nous appliquons une superposition ou un aperçu qualitatif, cette analyse est suivie d'un processus rigoureux d'assurance et de contrôle qualité.</p> <p>Qualité des données</p> <p>Pour les évaluations qualitatives et de tiers, le pourcentage de données communiquées varie d'une exploitation à l'autre, au cas par cas, en fonction de la taille de l'entreprise et de la région dans laquelle elle se trouve. Par exemple, une grande entreprise européenne sera généralement tenue de transmettre des données en raison de la réglementation, et les estimations utilisées dans notre méthodologie seront alors limitées ou inexistantes. Toutefois, lorsque les données divulguées sont limitées, par exemple dans les petites entreprises, il est possible que la majorité de la valeur de l'investissement durable soit obtenue à partir d'estimations. Dans la plupart des cas, un mélange de données communiquées et de données estimées est utilisé dans la méthodologie, avec généralement plus de données communiquées en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, et plus de données estimées en ce qui concerne les caractéristiques sociales. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données et les données réelles et estimées disponibles varient selon les fournisseurs, mais la moyenne des données estimées est d'environ 20 %.</p>
<p>Limites aux méthodes et aux données</p>	<p>Nous reconnaissons que le fait de se fier uniquement à des données quantitatives publiées peut constituer une limite en raison des difficultés à obtenir des données fiables de la part des entreprises, et aussi en raison de l'absence dans certaines régions de toute obligation réglementaire de divulguer de telles données. C'est pourquoi nous tirons également parti de nos recherches et de nos connaissances en matière d'investissement pour compléter nos évaluations, avec des données ou évaluations estimées. Cependant, cela peut différer des données qui sont ensuite publiées dans les rapports des entreprises ou dans le cadre d'engagements.</p> <p>La taxonomie de l'UE se concentre sur l'activité économique sous-jacente qui est alignée sur un objectif environnemental (ou à l'avenir social). La taxonomie se base sur un revenu, des coûts d'exploitation ou d'investissement alignés pour démontrer la conformité. Partant, abrdn a fait le choix d'aligner sa méthode de calcul des investissements durables en vertu du SFDR sur cette approche, car nous estimons que c'est dans cette direction que s'orientera probablement la future réglementation.</p>
<p>Diligence raisonnable</p>	<p>La diligence raisonnable appliquée pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche du Fonds en matière d'investissement, publié sur www.abrdn.com, dans la rubrique Fund Centre.</p>



Politiques d'engagement	<p>Propriété active</p> <p>De notre point de vue, la bonne gouvernance et la bonne gérance sont essentielles pour protéger la façon dont une entreprise est gérée et pour garantir qu'elle opère de façon responsable vis-à-vis de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires et de la communauté en général. que les marchés et les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques – y compris la gestion des risques environnementaux et sociaux – sont plus susceptibles d'offrir une performance d'investissement durable à long terme. En tant que propriétaires d'entreprises, le processus de gestion fait naturellement partie de notre approche de l'investissement, car nous cherchons à bénéficier de leur succès à long terme au nom de nos clients. Nos gérants de Fonds et nos analystes rencontrent régulièrement la direction et les directeurs non exécutifs des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Engagement ESG</p> <p>L'engagement auprès des équipes de direction des sociétés concernées fait partie du processus d'investissement d'abrdn et de notre programme de gérance continu. Il nous permet d'avoir une vision plus globale d'une entreprise, notamment les risques ESG actuels et futurs qu'elle doit gérer et les opportunités dont elle pourrait bénéficier. Cela nous donne également l'occasion d'évoquer les sujets de préoccupation, de partager les meilleures pratiques et d'encourager les changements positifs. Les priorités en matière d'engagement sont établies par :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de notre score ESG interne, en combinaison avec• les résultats de la recherche bottom-up des équipes d'investissement dans toutes les catégories d'actifs, et• Domaines d'intérêt thématique de nos activités de gestion au niveau de l'entreprise. <p>Veillez également consulter notre rapport de gestion publié sur www.abrdn.com sous Investissement durable.</p>
Indice de référence désigné	<p>Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but de vérifier le respect de ces caractéristiques.</p>